

PROPYLÈNE GLYCOL 50/50

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1. IDENTIFICATION DES PRODUITS CHIMIQUES ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit :	Propylène Glycol – 50/50
Id général ou générique :	Propane 1,2-diol; 1,2-dihydroxypropane; méthyl-éthylène glycol; mono-propylène glycol.
Nom du fabricant (identique au fournisseur) :	Inland Technologies International Ltd. C.P. 253, 14, rue Queen Truro (Nouvelle-Écosse) B2N 5C1 Canada Téléphone : (877) 633-5263
Personne-ressource technique :	amcleod@inlandgroup.ca
Personne-ressource marketing :	bpace@inlandgroup.ca
Utilisation recommandée :	Applications de dégivrage/antigivrage, agents d'antigel, produits chimiques miniers.
Utilisation restreinte :	Il n'y a aucune utilisation déconseillée.
Téléphone d'urgence :	PRESSE : (800) 633-8253

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification des dangers :

Dangers pour la santé :	<i>Santé :</i>	0
	<i>Inflammabilité :</i>	1
	<i>Danger physique :</i>	0

Mention de danger : Ce matériau n'est PAS DANGEREUX selon la définition de communication de danger de l'OSHA. Le propylène glycol est un liquide légèrement combustible. Ne gérez pas près de la chaleur, des étincelles ou des flammes nues. Peut causer une irritation des yeux. Des concentrations élevées d'aérosols peuvent causer une légère irritation du nez et de la gorge ainsi qu'une dépression du système nerveux central. Ne devrait pas causer d'irritation de la peau. On ne s'attend pas à ce qu'il soit un sensibilisant.

Autres dangers qui n'aboutissent pas à la classification du SGH: Aucune

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Dénomination chimique :</u>	<u>Nom commun et synonymes :</u>	<u>Numéro CAS :</u>	<u>Contenu en pourcentage (%) :</u>
Propylène Glycol	Glycol, 1,2-propandiol	57-55-6	50%–55%
Oxyde d'hydrogène	H2O, Eau	7732-18-5	L'équilibre

SECTION 4. MESURES DE PREMIERS SOINS

- Renseignements généraux :** Obtenez des conseils ou des soins médicaux si vous ne vous sentez pas bien. Montrez cette fiche de données de sécurité au médecin à l'avance.
- Ingestion :** Appelez immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne pas provoquer de vomissements sans l'avis du centre antipoison. Ne donnez jamais de liquide à une personne inconsciente. En cas de vomissements, gardez la tête basse afin que le contenu de l'estomac ne pénètre pas dans les poumons.
- Inhalation :** Passez à l'air frais. Traiter de façon symptomatique. Consultez un médecin si les symptômes persistent.
- Contact avec la peau:** Lavez soigneusement la peau à l'eau et au savon. Consultez un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
- Contact visuel :** Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Si c'est facile à faire, retirez les lentilles cornéennes. Obtenez des soins médicaux.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et retardés :

Symptômes : Peut irriter les yeux. Nocif en cas d'ingestion.

Indication d'une attention médicale immédiate et d'un traitement spécial nécessaires :

Traitement: Traiter de façon symptomatique. Les symptômes peuvent être retardés.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Risques généraux d'incendie :** En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne respirez pas de fumées.
- Supports d'extinction :** *Agent extincteur approprié :* Vaporisateur d'eau, mousse, poudre sèche ou dioxyde de carbone.
Agent extincteur inapproprié : La pulvérisation directe d'eau propagera le feu.
- Dangers particuliers survenant de la substance ou du mélange :** Le feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers :** *Procédures spéciales de lutte contre les incendies :* Déplacez les contenants de la zone d'incendie si vous pouvez le faire sans risque. Utilisez un vaporisateur d'eau pour garder les contenants exposés au feu au frais. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau jusqu'à ce que bien après l'extinction du feu.
Équipement de protection spécial pour les pompiers : Les pompiers doivent utiliser de l'équipement de protection standard, y compris un manteau ignifuge, un casque avec écran facial, des gants, des bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un APRA.

SECTION 6. MESURES DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence :** Utilisez de l'équipement de protection individuelle. Éloignez le personnel non autorisé. Gardez le vent. Aérez les espaces fermés avant d'y entrer.
- Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :** Absorber le déversement avec de la vermiculite ou d'autres matériaux inertes, puis placer dans un récipient pour les déchets chimiques. Nettoyez soigneusement la surface pour éliminer la contamination résiduelle. Digue bien en avance sur un déversement plus important pour une récupération et une élimination ultérieures.

Procédures de notification : Digue pour une élimination ultérieure. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Arrêter le flux de matière, si cela est sans risque. Informer les autorités si de grandes quantités sont en jeu.

Précautions environnementales : Ne contaminez pas les sources d'eau ou les égouts. Prévenir d'autres fuites ou déversements s'il est sécuritaire de le faire. Évitez les rejets dans les drains, les cours d'eau ou sur le sol.

SECTION 7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précautions pour une manipulation sécuritaire : Utilisez de l'équipement de protection individuelle au besoin. Ne respirez pas de brume ou de vapeur. Évitez tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne goûtez pas et n'avalez pas. Lavez-vous soigneusement les mains après la manipulation. Ne pas manipuler tant que toutes les précautions de sécurité n'ont pas été lues et comprises. Obtenez des instructions spéciales avant utilisation.

Conditions d'entreposage sécuritaire (y compris toute incompatibilité) : Gardez le récipient hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit sec. Entreposer dans une zone d'accès verrouillé ou contrôlé.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Paramètres de contrôle :

Limites d'exposition professionnelle :

<u>Dénomination chimique :</u>	<u>Type :</u>	<u>Valeurs limites d'exposition :</u>	<u>Source :</u>
Propylène Glycol	Plafond	50 PPM 125 mg/m ³	États-Unis. OSHA VPEL
Propylène glycol – Aérosol	Plafond	100 mg/m ³	ACGIH TLV

Contrôles d'ingénierie : Maintenir une ventilation mécanique suffisante (évacuation générale et/ou locale) pour maintenir l'exposition en dessous des TLV.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle :

Renseignements généraux : Une bonne ventilation générale (généralement 10 échanges d'air par heure) devrait être utilisée. Les taux de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes de procédé, une ventilation par aspiration locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les niveaux en suspension dans l'air en deçà des limites d'exposition recommandées. Si les limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les niveaux atmosphériques à un niveau acceptable. Un lavage des yeux et une douche de sécurité doivent être disponibles dans l'aire de travail immédiate.

Protection respiratoire : En cas de ventilation inadéquate, utilisez un respirateur approprié. Respirateur chimique avec cartouche de vapeur organique, masque complet, filtre de poussière et de brume.

Protection des yeux et du visage : Portez des lunettes de sécurité avec des écrans latéraux (ou lunettes de protection).

Protection de la peau: *Main:* Gants résistants aux produits chimiques.
Autre : Portez des vêtements de protection appropriés

Mesures d'hygiène: Prévoir une douche oculaire et une douche de sécurité. Observez toujours de bonnes mesures d'hygiène personnelle, telles que le lavage après avoir manipulé le matériel et avant de manger, de boire et / ou de fumer. Lavez régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Évitez tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence:	<i>État physique</i> : Liquide <i>Forme</i> : Liquide <i>Couleur</i> : Clair (incolore)
Odeur:	Inodore
Seuil d'odeur :	Aucune donnée disponible.
pH :	6–8
Point de fusion/point de congélation :	-60 C °(-76 F)°
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition:	>187 C° (>368 F)°
Point d'éclair :	100 C (>212 F) – Coupe fermée ^{oo}
Taux d'évaporation:	0.01
Inflammabilité (solide/gaz) :	Aucune donnée disponible.
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou limites d'explosifs :	<i>Limite d'inflammabilité</i> – supérieure (%): 12,6 %(V) <i>Limite d'inflammabilité</i> – inférieure (%): 2,6 %(V) <i>Limite d'explosible</i> – supérieure (%): Aucune donnée disponible. <i>Limite d'explosible</i> – inférieure (%): Aucune donnée disponible.
Pression de vapeur:	0,13 mmHg @ 20 C°
Densité de vapeur (AIR = 1):	2.62
Densité relative :	1,03 (20 °C)
Solubilité:	<i>Solubilité dans l'eau</i> : Miscible avec de l'eau. <i>Solubilité (autre)</i> : Aucune donnée n'est disponible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Aucune donnée disponible.
Température d'auto-inflammation:	400 C (752 F) ^{oo}
Température de décomposition :	Aucune donnée disponible.
Viscosité (20 °C) :	45 mPa.s
Autres renseignements :	<i>Température d'inflammation minimale</i> : 400 C (752 F) ^{oo} <i>Poids moléculaire</i> : 76,10 g/mol (C ₃ H ₈ O ₂)

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité :	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions d'utilisation normale.
Stabilité chimique :	Hygroscopique
Possibilité de réactions dangereuses :	Il n'y a pas de polymérisation dangereuse.
Conditions à éviter :	Chaleur excessive. Contact avec des matériaux incompatibles. Exposition à l'air humide ou à l'eau.
Matériaux incompatibles :	Agents oxydants forts. Acides.

Produits de décomposition dangereux : La décomposition thermique peut libérer des oxydes de carbone.

SECTION 11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur les voies d'exposition probables :

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion.
Inhalation : La brume de pulvérisation peut irriter le système respiratoire.
Contact avec la peau: Peut causer de l'irritation.
Contact visuel : Provoque une irritation oculaire grave.

Information sur les effets toxicologiques :

Toxicité aiguë:

DT par voie orale ₅₀ mg/kg	DT par voie cutanée ₅₀ mg/kg	DT par inhalation ₅₀ mg/L/4 h
2 000, Rat	20 800, Lapin	Aucune donnée disponible.

Corrosion/irritation de la peau : Dénamage, séchage et fissuration de la peau.

Lésions oculaires graves/yeux Peut irriter les yeux

Irritation:

Voies respiratoires ou cutanées Pas un sensibilisant cutané.

Sensibilisation :

Cancérogénicité: Cette substance n'a aucune preuve de propriétés cancérogènes.

Mutagénicité des cellules germinales: *In Vitro* : Aucun composant mutagène n'a été identifié.
In Vivo : Aucun composant mutagène n'a été identifié.

Toxicité pour la reproduction : Peut endommager la fertilité ou l'enfant à naître.

Toxicité spécifique pour les organes cibles (exposition unique) : Système nerveux central, reins.

Toxicité spécifique pour les organes cibles (exposition répétée) : Rein, rate, sang.

Risque d'aspiration : Non classé.

Autres effets : Aucune n'est connue.

SECTION 12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité :

Dangers aigus pour le milieu aquatique – Propylène glycol

Poissons: LC₅₀ (Crapet arlequin), 96 h: 51,400 mg / L Mortalité
 LC₅₀ (Tête-de-boule), 96 h : 51 600 mg/L Mortalité

Invertébrés aquatiques : CE₅₀ (Puce d'eau), 48 h: 1 000 mg/ L

Dangers chroniques pour le milieu aquatique :

Poissons:	Aucune donnée disponible.
Invertébrés aquatiques :	Aucune donnée disponible.
Toxicité pour les plantes aquatiques :	Aucune donnée disponible.

Persistance et dégradabilité :

Biodégradation :	Ce produit est biodégradable.
Rapport DBO/DCO :	Aucune donnée disponible.
Mobilité dans le sol :	Le produit est soluble dans l'eau et peut se propager dans les systèmes d'eau.
Autres effets indésirables:	Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, cela n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou dommageable sur l'environnement.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS D'ALIÉNATION

Instructions d'aliénation :	La décharge, le traitement ou l'élimination peuvent être soumis aux lois nationales, étatiques ou locales.
Emballages contaminés :	Étant donné que les contenants vidés conservent les résidus du produit, suivez les mises en garde sur l'étiquette même après le vidage du contenant.

CHAPITRE 14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

Loi sur le transport des marchandises dangereuses au Canada :	Non réglementé.
DOT des États-Unis :	Non réglementé.
IMDG :	Non réglementé.
IATA:	Non réglementé.

CHAPITRE 15. RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION**Réglementation canadienne**

:

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés et la FDS contient tous les renseignements exigés par ce règlement.

Classification du SIMDUT – Propylène glycol :	D2B – Matières toxiques/infectieuses – Effets immédiats/graves – Toxique
--	--

Réglementation fédérale des États-Unis :

Statut de la Toxic Substance Control Act (TSCA) :	Les ingrédients intentionnels de ce produit sont énumérés.
CERCLA RQ – 40 CFR 302.4(a) :	Sans objet.
CERCLA RQ – 40 CFR 302.4(b) :	Sans objet.

COMPOSANTS SARA 313 – 40 CFR 355 Annexe A : Aucune

:

Article 311/312 Classe de danger – 40 CFR 370.2 : *Incendie* : Non
Génération de pression: Non
Réactif: Non
Immédiat (aigu) : Oui
Retardé (chronique) : Oui

COMPOSANTS SARA 313 – 40 CFR 372.65 :

Élément(s) de l'article 313 :	Numéro CAS :	Pourcentage (%) :
Propylène Glycol	57-55-6	50%–55%
Oxyde d'hydrogène	7732-18-5	L'équilibre

Réglementations étatiques et locales:

Proposition 65 de la Californie : Aucune
Informations sur l'étiquette RTK du New Jersey: 1,2-Propylène glycol – 57-55-6
Informations sur l'étiquette RTK en Pennsylvanie: 1,2-Propylène glycol – 57-55-6
Informations sur l'étiquette RTK du Massachusetts: 1,2-Propylène glycol – 57-55-6

Règlements internationaux :

État de l'inventaire : Non déterminé.

SECTION 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Les informations accumulées dans le présent document sont considérées comme exactes, mais ne sont pas justifiées comme provenant de la société ou non. Il est conseillé aux bénéficiaires de confirmer à l'avance que l'information est à jour, applicable et adaptée à leur situation.

Sigles et acronymes

:

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
LEL	Limite inférieure d'explosible
mg/m ³	Milligrammes par mètre cube
S.O.	Sans objet
NTP	Programme national de toxicologie
°C	Degré Celsius
°F	Degré Fahrenheit
OSHA	Administration de la sécurité et de la santé au travail
PAR	Limite d'exposition admissible de l'OSHA
ppm	Parties par million
ENSEMBLE	Limite d'exposition à court terme
TLV	Valeur limite de seuil de l'ACGIH
TWA	Moyenne pondérée dans le temps
UEL	Limite supérieure d'explosibles

UN	Organisation des Nations Unies
----	--------------------------------

Date d'émission : 09-15-2015
Date de révision : 10-07-2021
Numéro de version : 1.4
Pour plus d'informations : Aucune donnée disponible.

FIN DU DOCUMENT